



Plan de relance : l'État vous accompagne

Retrouvez tous les dispositifs de financement pour les entreprises à la Réunion

www.reunion.gouv.fr

reunion-relance@reunion.pref.gouv.fr



Lundi 18 janvier 2021 | n° 23 340 | 1,20 €



CANNE

LE GLYPHOSATE VA RESTER DANS LES CHAMPS

Sans solution alternative, les agriculteurs ont obtenu de l'État de continuer à utiliser cet herbicide considéré comme dangereux pour la santé.

PAGES 2-3

Photo d'archives



MALGRÉ LE COVID

Ils ont lancé leurs entreprises en 2020

PAGES 8-9

Photo : Stéphane Lai-Yu

VARIANT SUD-AFRICAIN

PAGE 4

Un premier cas au CHU



SAINT-DENIS

Les commerçants inquiets face à la délinquance

PAGE 11

Photo d'archives



L'ÉDITO

PAR ÉMILIE MARTY
emarty@jir.fr

L'histoire sans fin

Nouvel épisode dans l'affaire de la rixe au Créolia qui a opposé la famille du maire de Saint-André, Joé Bédier, à deux candidats de télé-réalité Ricardo et Nehuda. Après la version du maire dimanche dernier, qui s'était largement répandue dans les médias ; les réactions politiques locales de tous bords ; le tweet du ministre des Outre-mer ; la version des avocats des candidats ; l'analyse des faits par les 'instagrammeurs' ; l'analyse des faits par l'émission "Touche pas à mon poste" de Cyril Hanouna... Aujourd'hui, c'est l'avocat de Joé Bédier, M^e Binsard, qui organise une conférence de presse pour réagir "aux réactions"...

Le candidat Ricardo a choisi de riposter dans les médias nationaux accordant une large interview au journal *Le Parisien* la semaine dernière. Dans sa version des faits et celle donnée par ses avocats, c'est le maire et sa famille qui auraient déclenché les hostilités.

Parmi les premiers sur les lieux le jour de la rixe, le député Ratenon, qui avait pris fait et cause pour Joé Bédier, s'est fendu d'un nouveau communiqué, hier, pour dire son indignation suite aux propos tenus par les avocats des deux candidats à son encontre qui entacheraient son statut de député de la nation. Ça aurait presque un petit côté Mélenchon... Ceci dit, Jean-Hugues Ratenon avait traité les Anges de "démons" dans un post sur Facebook, est-ce vraiment digne d'un député ?

Seule à ne pas s'être exprimée pour l'instant, la justice. Et il serait sans doute temps qu'on la laisse faire son travail. Les conclusions de l'enquête trancheront.

LE FAIT DU JOUR

Le glyphosate, c'est loin d'être fini



AGRICULTURE. Pointant une "impasse" à remplacer le glyphosate pour certains usages, la filière canne a demandé et obtenu le maintien de son utilisation le temps de voir émerger des "alternatives". Pas un chèque en blanc selon les planteurs.

C'était avant que le Covid ne s'abatte sur le monde... En février, le "Monsieur glyphosate" de l'État, le préfet Pierre-Étienne Bish, rencontra à Saint-Denis les représentants des agriculteurs, monde de la canne en tête, pour évoquer la fin de l'usage du glyphosate. Il rappelait l'objectif : réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) de 25 % en 2020 et de 50 % en 2025 et abandonner les principaux usages du glyphosate d'ici fin 2020, puis l'ensemble de ces usages fin 2022.

À la sortie, les professionnels se disaient plus inquiets qu'en rentrant, jugeant "floues" les solutions proposées pour sortir du tout glyphosate. Un constat confirmé dans la synthèse du comité de transformation agricole, lancé par Emmanuel

Macron lors de sa venue dans l'île. Validée début décembre et devant être remise au ministre de l'Agriculture, elle dresse les grandes lignes de la stratégie agricole péenne, comme objectif majeur, d'atteindre l'autonomie alimentaire d'ici 2030. Pour le moment, ce sera toujours avec le glyphosate, en tout cas pour la canne. Dans un chapitre consacré au désherbage, la filière fait état d'une "impasse liée à un arrêt total du glyphosate" et demande le maintien de son usage dans certains cas.

PAS DE RESTRICTIONS POUR L'ANSES

Dans un courrier envoyé en octobre à l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire), le CPCS (comité paritaire de la canne et du sucre) estime que "la mise au point de techniques alternatives au glyphosate demande encore du temps tant sur le plan expérimental que méthodologique." Porte-parole de la filière, le CPCS rappelle que le glyphosate est utilisé pour dessoucher les cannes à la replantation, préparer les sols, désherber, "maîtriser" des espèces jugées difficiles (*fataque, chiendent...*) et gérer les bordures. Et si des expérimentations sont menées pour trouver des méthodes alternatives aux herbicides de façon générale, on serait encore loin de la définition d'un itinéraire technique susceptible de s'adapter à tous les terrains et aux conditions tropicales.

Le comité cite notamment des expérimentations autour du désherbage thermique, sur la gestion du paillage ou encore l'utilisation de plantes de service. L'arrêt du glyphosate à court terme est jugé tout simplement impossible si l'on veut "maintenir les performances agronomiques" et demandera des investissements "en temps et en matériel." Le tableau n'est pas non plus tout noir. Sur différents usages comme la gestion des bordures ou les techniques de "faux semis", le comité juge possible le remplacement de l'herbicide par des méthodes alternatives. Ce qui n'est, par contre, pas le cas pour deux usages essentiels : le désherbage des espèces vivaces et invasives et le dessouchage des cannes (cycle de 5 ans).

En l'absence de solutions alternatives, le maintien de ces deux usages est sollicité. Un sujet sur lequel le ministre de l'Agriculture



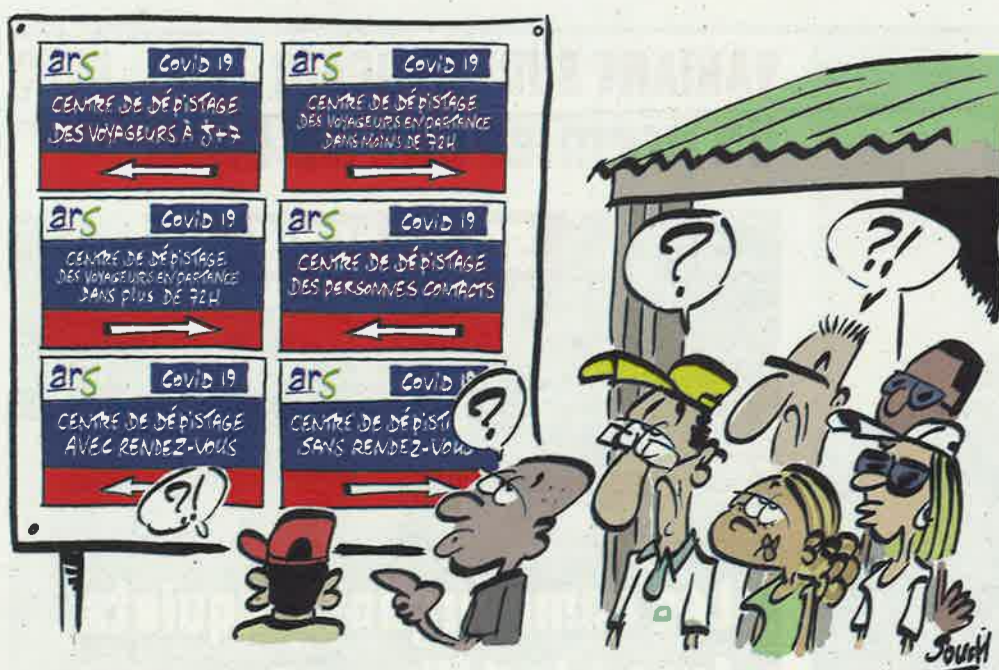
Selon Santé Publique France, des milliers de planteurs ont été exposés aux pesticides depuis la fin des années 70.

sera attendu lors de sa prochaine visite. On peut anticiper sa réponse. Le préfet Bish avait déjà affirmé en février qu'en cas "d'impasse" dans certaines filières, l'obligation ne serait pas automatique et du temps serait donné aux agriculteurs. Un discours dans la lignée de celui d'Emmanuel Macron qui avait jugé, en janvier 2019, "pas faisable" de se passer du glyphosate en 3 ans en France à moins de tuer "notre agriculture". Pour éviter les distorsions de concurrence, c'est toute l'Europe qui doit changer en même temps appelle-t-il. Dans sa réponse au CPCS, l'ANSES indique qu'aucune restriction d'utilisation ne s'applique aux cultures tropicales pour l'heure. Un feu vert à poursuivre l'utilisation, même temporaire, selon les agriculteurs. Alors que le glyphosate est interdit dans les espaces publics depuis janvier 2017 et à la vente aux particuliers depuis début 2019, il reste autorisé pour les agriculteurs au moins jusqu'en 2022 (comme dans le reste de l'Union européenne). C'est dans 11 mois... Difficile d'imaginer sonner le glas du glyphosate d'ici là.

P.MADUBOST

L'ACTU VUE PAR SOUCH

Ruée vers les centres de dépistage



La filière estime être dans une "impasse" concernant l'arrêt total du glyphosate (photos d'archives).

Une filière bio oui, vivre du bio non

Pour le président de la chambre d'agriculture, Frédéric Vienne, c'est un "mauvais procès" qui est fait aux agriculteurs : "Nous sommes aussi des pères et mères de famille responsables, nous n'avons pas attendus, beaucoup d'efforts ont déjà été fait pour supprimer des molécules." Il demande à son tour que des moyens soient donnés au Cirad pour mener des recherches sur de nouveaux herbicides naturels, "notre marché n'intéressant pas les grandes firmes mondiales."

Interrogé sur la canne bio, il rappelle l'objectif de créer, d'ici 3 ans en partenariat avec Carrefour France, une petite sucrerie

qui appartiendra aux planteurs. Un itinéraire technique est en cours de réalisation. Mais si la création d'une filière de sucre de canne bio lui semble prometteuse, "ne vivre que du bio, c'est compliqué avec une baisse des tonnages, le but ce n'est pas de perdre des revenus alors qu'ils sont déjà maigres ou de les compenser par encore de nouvelles aides." Une trentaine de planteurs ont rejoint l'association. Pour compenser les baisses de tonnages tout en permettant l'émergence d'une filière, les adhérents ne convertissent qu'une partie de leur exploitation : 0,5 ha sur 9 ha pour Frédéric Vienne par exemple.



S'il est en train de créer une filière de sucre bio, Frédéric Vienne juge impossible pour un planteur de vivre d'une canne 100 % bio.

"S'il y a une alternative, j'arrête"



"Pour l'heure, il n'y a pas d'autre solution", affirme le co-président du CPCS, Isidore Laravine.

Co-président du CPCS côté planteur, Isidore Laravine (CGPER) estime que "beaucoup de progrès" ont été fait pour limiter l'utilisation de produits chimiques dans les champs, notamment grâce au plan Écophyto, lancé en 2008, qui a permis de former les planteurs à l'utilisation des produits phytosanitaires. "La filière est de plus en plus propre." L'augmentation du prix des intrants a aussi poussé les agriculteurs à rationaliser les doses utilisées. "Ce n'est pas nous les pollueurs", clame le planteur de Sainte-Marie : "L'indice de fréquence pour la canne c'est 2,5 à 3,2 par saison contre 8 pour la betterave. Et ici on a interdit, depuis plus de 20 ans, des produits qui sont toujours utilisés au Brésil, à Maurice ou en Inde qui continuent de nous envoyer leurs produits." Il invite également à comparer les doses de produits chimiques utilisées par l'agriculture à la

masse des produits consommés par les ménages et l'industrie. "Qui pollue le plus?", questionne-t-il.

Le syndicaliste l'affirme, pour l'heure "il n'y a pas de solution" viable pour remplacer l'herbicide pour certains usages, notamment pour débarrasser les champs du chiendent fil-de-fer, une herbe qui recouvre tout le champ "et qu'on ne peut pas enlever mécaniquement" avant de retourner la terre, "l'effet serait encore pire". "Si on trouve une alternative, j'arrête", assure-t-il. Le planteur n'utilise déjà plus le glyphosate à 100 %, notamment pour ses bordures. Elles sont désormais traitées mécaniquement après l'achat d'un girobroyeur : "Je le fait pour ma santé, pour la biodiversité, je ne suis pas fou !" Le glyphosate serait aussi l'arbre qui cache la forêt déclare-t-il avec de nombreuses autres molécules utilisées.

Pour des recherches locales

En plus d'un courrier demandant le maintien de l'utilisation du glyphosate pour certains usages, le CPCS a écrit un second à l'État afin de mandater le Cirad comme organisme chargé de faire avancer le dossier des autorisations de mise en marché pour de nouveaux herbicides adaptés à la canne en milieu tropical. Pour la filière, le marché de la canne est trop petit pour intéresser les grandes firmes du secteur à développer de nouvelles molécules spécifiques pour le secteur.

Sur la 2^e marche ?

Parue en novembre 2018, une étude de l'association Générations futures avait fait du département le 2^e plus gros consommateur de France de glyphosate en chiffrant à 51 887 kilos les doses vendues dans l'île en 2017. Ce qui, ramené à la surface agricole utile, placerait notre département en haut du tableau avec une utilisation de 1,21 kg/ha, les tonnages étant bien supérieures en métropole. Des chiffres remis en question par le co-président du CPCS, Isidore Laravine : "Ils ont additionné tout le monde, nous, le grand public, les collectivités, vous verrez que le chiffre sera en baisse au prochain relevé, l'usage du glyphosate étant désormais interdit pour les deux derniers."

50 % des pesticides "potentiellement cancérigènes"

Les agriculteurs sont particulièrement exposés aux effets indésirables des pesticides, révèle une étude publiée en février 2019 par Santé Publique France sur l'exposition professionnelle aux pesticides dans la filière canne à La Réunion. Selon elle, 44 à 88 % des travailleurs agricoles de la canne ont été exposés entre 1981 et 2010, "au moins une fois dans leur vie à un pesticide cancérigène, reprotoxique ou induisant une perturbation endocrinienne, soit un effectif de 6 300 à 10 000 personnes."

La dernière année de l'étude, 2010, affiche la plus forte prévalence d'exposition, 88 %, à au moins une substance active considérée comme cancérigène ou reprotoxique ou perturbatrice endocrinienne : "Cela signifie que, parmi l'ensemble des travailleurs agricoles de la canne à La Réunion, 88 % ont été exposés à au moins un pesticide considéré dans notre étude comme ayant des effets toxiques pour la reproduction ou cancérigènes

ou perturbant le système hormonal."

L'étude estime à 232 tonnes la quantité totale de glyphosate appliquée sur la canne entre 1977 et 2014 avec des usages en hausse : 3,5 t/an dans les années 80 contre 7,5 t/an aujourd'hui. En 2000, elle a recensé 19 substances actives dont 10 qui présentent "au moins un effet toxique." Le nombre de substances était de 13 en 2010. En 2014, 50 % des pesticides utilisés sur la canne étaient "potentiellement cancérigènes, reprotoxiques ou induisant une perturbation endocrinienne." La molécule est classée cancérigène probable par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) depuis 2015. Mais les études sont controversées et ne font pas l'unanimité. Pour les consommateurs, l'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) considère que les risques sont limités, les niveaux d'exposition étant en principe largement inférieurs aux seuils recommandés.

Oasis Réunion veut changer le modèle

Célèbre pour sa campagne du "glyphotest" menée dans l'île avec 100 % de tests positifs, l'association milite pour un changement du modèle agricole pour faire de l'île un territoire pilote, bio et 100 % autonome au niveau de sa production alimentaire. Pour son coordinateur, Bernard Astruc, "il n'y a pas d'alternative possible, est-ce que la nocivité du glyphosate est à géométrie variable ? Le but n'est pas de remplacer un produit chimique par un autre." Il rappelle que l'engagement initial était "un retrait total au 1er janvier 2021, mais les politiques ont cédé devant le lobby de la FNSEA au détriment de la population et de l'intérêt général." Il rappelle que, dans le même temps, le glyphosate a été interdit dans les lieux publics et pour les particuliers "avec un risque de 150 000 euros d'amende et de 6 mois de prison."

L'usage de pesticide ne ferait en fait qu'augmenter : "Le plan Écophyto 2008 devait réduire de 50 % l'usage des pesticides en 10 ans, ils ont augmenté de 24 % en utilisant toute l'enveloppe de 800 000 euros." Il propose d'ouvrir les lycées agricoles aux agriculteurs pour organiser des journées de formation au bio et de renforcer le nombre de techniciens dédié dans l'île. Co-coordinatrice, Isabelle Payet juge rentable le passage à la canne bio en



Isabelle Payet prône notamment le passage à une canne 100 % bio tournée vers le marché local.

cultivant, par exemple, d'autres productions en intercalaire. Elle appelle à une "nouvelle vision" où la canne deviendrait bio pour fournir le marché local. Les espaces libérés seraient dédiés à la diversification agricole : "Nous importons 50 000 tonnes de riz mais nous n'en produisons pas, même chose pour la farine. On peut créer de l'emploi qui n'est pas sous perfusion des subventions. Je pense à la vanille, aux plantes médicinales, à la création de jus frais, au retour à des cultures longtemps adaptées pour assurer notre autonomie tout en créant du travail."